



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Lundi 06 juillet 2020

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 21h31

Date de convocation : mardi 30 juin 2020

Présents : Éric LUCAS, Michelle RIGAUD, Patrick BUCHET, Marie LHÉRIEU, Henri RABERGEAU, Anaïs ORHON, Pierre de LAUBADERE, Amélie CORNILLEAU, Baudouin ALLIZON, Matthieu AVIS, Gérard BARRIER, Marie-Christine BLIN, Martine CATELIN, Stéphane CERCLÉ, Benoît CHASSÉ, Georgina COLLINEAU, Liliane COUILLEAULT, Sandrine FORTEAU, Christophe GRANGÉ, Cyrielle GRIMAUULT, Christophe HIVERT, Aurélie LARNAUD, Michel LEBLANC, Isabelle LEFOL-ANDRÉ, Estelle LEMAUX, Stéphane MELLIER, Didier MÉREL, Hubert PETIT, Quentin VALLÉE.

Présents avec retards : néant.

Absents et excusés : néant.

Absents : néant.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : Marie LHÉRIEU

Effectifs réels : 29

Effectifs présents : 29

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 00

Effectifs non représentés : 00

Total de voix à prendre en compte : 29

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte rendu : il est donc définitivement adopté.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Constitution de la commission communale des impôts directs
- 1.2 Constitution du conseil d'administration du CCAS
- 1.3 Décisions municipales

2/ RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Mise à jour du tableau des effectifs

3/ INTERCOMMUNALITE

- 3.1 Représentations extérieures : désignation de membres

4/ DIVERS

- 4.1 Retour des 1^{ères} réunions de commissions

5/ QUESTIONS ORALES :

- Nouvelles demandes

1/ ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Constitution de la commission communale des impôts directs

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise :

- que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal ;
- que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général du conseil municipal.
- que cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Aussi, il convient, suite à l'installation du nouveau conseil municipal le 23 mai 2020, de procéder à la constitution de cette nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Le conseil municipal doit dresser une liste de présentation comportant trente-deux noms pour les commissaires titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE

et 0 abstention

- **ARRETE** une liste de 27 personnes.

Il manque 5 membres.

Les membres désignés ci-dessus ont donné leur accord pour participer à la commission.

M. le maire demande si des élus se proposent. Il explique que cette commission se réunit une fois/an.

Le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **AUTORISE** M. le Maire à rechercher des titulaires et des suppléants et à adresser la liste au service des impôts.

1.2 Constitution du conseil d'administration du CCAS

Par délibération en date du 15/06/2020, le conseil municipal a fixé à 6 le nombre d'administrateurs au sein du conseil du centre communal d'action sociale.

M. le Maire propose que les élus de la commission solidarité/aînés siègent à ce conseil d'administration.

Pour le CCAS de Vair-sur-Loire, il est proposé les élus suivants :

- Éric LUCAS, membre de droit et président
- Michelle RIGAUD
- Estelle LEMAUX
- Liliane COUILLEAULT
- Aurélie LARNAUD
- Martine CATELIN
- Michel LEBLANC

Il sera procédé par arrêté du maire à la désignation de 6 membres de la société civile.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **DÉSIGNE** les personnes ci-dessus membres du CCAS.

1.3 Décisions municipales

05 décisions municipales.

2/ RESSOURCES HUMAINES

2-1/ Mise à jour du tableau des effectifs.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la nécessité de procéder à la suppression des postes vacants liés aux avancements de grade,

Le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des effectifs conformément à l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

- DECIDE :**
- d'adopter la proposition du Maire,
 - de modifier comme suit le tableau des effectifs ci-joint en annexe
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3/INTERCOMMUNALITE

3.1 Représentations extérieures : désignation de membres

Certains organismes font la demande aux conseils municipaux de désigner des élus pour que les communes soient représentées dans leurs assemblées.

Ceci permet d'échanger et de coordonner des actions.

M le maire propose les élus suivants :

Structures intercommunales	Délégués
POLLENIZ	1 membre : Hubert PETIT
Entente intercommunale Voirie	6 membres : Éric LUCAS, Henri RABERGEAU, Hubert PETIT, Didier MEREL, Quentin VALLEE, Gérard BARRIER
ASSIEL (ex-AICMD)	2 membres : Estelle LEMAUX et Michelle RIGAUD
Défense Nationale	2 membres : Henri RABERGEAU et Marie LHERIEAU
Sécurité routière	1 membre : Henri RABERGEAU
ERDF	1 membre : Henri RABERGEAU
Défense incendie (SDIS)	1 membre : Didier MEREL
Conseils d'écoles	2 membres : Amélie CORNILLEAU et Isabelle LEFOL ANDRE
Comité de Jumelage des Grées	4 membres : Marie LHERIEAU, Benoit CHASSE, Stéphane MELLIER, Liliane COUILLEAULT
Référént communal RGPD (règlement)	1 membre – Christophe GRANGE

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par
29 voix POUR,
0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION,
- **VALIDE** les propositions de M. le Maire.

4/ DIVERS

4.1 Retour des 1^{ères} réunions de commissions

- ✓ Michelle RIGAUD : commission solidarité et aînés, une réunion est prévue le 16 juillet avec les bénévoles qui ont eu contact avec les personnes vulnérables pendant le confinement. En tant que maire déléguée, mise en place de permanences le samedi matin. Les rendez-vous honorés pour le moment sont avec des administrés pour des problèmes de voisinage et de voirie.
- ✓ Amélie CORNILLEAU : la commission affaires scolaires s'est réunie le 17 juin : les sujets évoqués sont le bilan du confinement, les travaux prévus et l'organisation des ATSEM pour la rentrée prochaine. La commission enfance jeunesse s'est réunie le 23 juin pour préparer le programme du foyer des jeunes et réfléchir au remplacement de l'animateur.
Réunion du CME s'est déroulée le 23 juin : réflexion sur la gestion des déchets, un kiosque à livres et création d'un blog.
En tant que maire déléguée, mise en place de permanences le samedi matin à la mairie déléguée d'Anetz ; rendez-vous avec des administrés pour des soucis de voirie et d'urbanisme.
- ✓ Pierre DE LAUBADERE : la commission environnement s'est réunie le 25 juin. Point sur des affaires en cours d'atteinte à l'environnement. Projet de replantation d'une haie de compensation derrière le complexe de la cour. Projet de végétalisation du rond-point de la Barbinière en cours. Projet de journée citoyenne pour un nettoyage général de la commune.
- ✓ Georgina COLLINEAU : la commission urbanisme s'est réunie le 18 juin. Présentation des OAP (Orientations d'Aménagement Programmé), les lotissements en cours, les permis de construire, les haies et le petit patrimoine à protéger.
- ✓ Anaïs ORHON : la commission sport s'est réunie le 25 juin. Reconstitution des plannings pour 2020/2021. Point sur les subventions. Examen des demandes d'associations sportives pour utilisation de salles. Point arrosage terrain de foot et agrandissement complexe sportif. Rencontre avec les associations sportives le 4 septembre.
- ✓ Patrick BUCHET : réunion vie économique le 1^{er} juillet avec présentation des différentes zones économiques de la commune. Point sur les commerces, compliqué sur Saint-Herblon pour le chiffre d'affaires donc projet mixte devant la mairie logement/commerces en cours de réflexion. Coté Anetz, les commerces ont souffert avec le COVID. Idée d'installer des services ou des producteurs locaux aux Vitrites de Loire. Proposition d'une journée porte ouverte et forum des artisans/commerçants.

Pour la commission RH (réunion le 2 juillet) : prise de connaissance de la politique des RH dans la commune et les modes de fonctionnement de la fonction publique. Présentation des points évoqués en réunion (ATSEM, animateur, commission élus/personnel, mise en place des 1607h, règlement de formation, astreintes, etc...).

- ✓ Marie LHERIEAU : réunion de la commission communication pour préparer l'édition spéciale du bulletin municipal. Travail sur un nouveau rythme de parution du bulletin municipal avec deux formats (brèves et bulletin). La brève s'intitulera « Au fil de Vair » et le bulletin « Vivre à Vair ». Le 15 juillet : réunion de la commission culture.
- ✓ M. Henri RABERGEAU : Construction de la mairie avance bien. La halle de tennis également. Reprise de la rue de l'Europe le 6 juillet.
Réunions à venir : voirie le 8 juillet et bâtiment le 15 juillet.

5/ QUESTIONS ORALES

- M Michel LEBLANC demande une explication sur une phrase du compte-rendu du bureau municipal du 29 juin sur le travail des commissions. Mme Marie LHERIEAU explique qu'il s'agissait de prévoir les projets en bureau municipal pour ensuite les traiter en commissions. M. le Maire donnera une explication à la prochaine séance.
- M. Stéphane MELLIER déplore qu'il y a peu de jeunes au foyer pour le démarrage.
- M. le Maire explique que le préfet par arrêté a prorogé de 5 ans la déclaration d'utilité publique pour le deuxième rond-point. Une demande a été faite au conseil départemental pour abaisser la vitesse à 50 km/h.
- Les salles communales rouvriront le 11 juillet 2020.
- Dates des prochaines réunions de conseil municipal : 7/9 ; 19/10 ; 16/11 ; 14/12.
- Mme Marie-Christine BLIN demande une explication sur la volonté de transformer la future bibliothèque en cyber centre et du devenir de la bibliothèque de Saint-Herblon.
Toutes les bibliothèques environnantes sont ouvertes sauf Vair sur Loire, pour quelle raison ?
Mme Marie LHERIEAU répond qu'il est prévu que la bibliothèque reste et que le lieu deviendra polyvalent avec un centre numérique accessible pour les usagers de tout âge. Mais également un lieu culturel avec des expositions par exemple.
- M. Gérard BARRIER : Est-ce que le CCAS peut valablement délibérer jusqu'au prochain nouveau CCAS. Monsieur le Maire explique que les membres extérieurs proposés par les associations à caractère social doivent nous parvenir pour le 10 juillet 2020. Le conseil d'administration doit être établi au plus tard le 23 juillet 2020.
- Mme Georgina COLLINEAU a été contacté pour des dépôts sauvages. Quelle est la procédure ?
Monsieur le Maire explique que la mairie fournira la procédure aux élus. Il demande, dans la mesure du possible, que les plaques d'immatriculations soient relevées.
- M. Michel LEBLANC demande si un particulier peut déposer des gravats sur son terrain ?
M. le Maire répond qu'il convient au préalable de s'assurer qu'il n'y a pas d'atteintes à l'environnement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h31.

Suivent les signatures :